

**ARRETE N° POL -95/2024**

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement au 14 Bis et 14 Ter rue des Devèzes SCI VICTORIA, afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (Création Branchement) par l'entreprise TTPR SERVICES du Mardi 21 Mai au vendredi 31 Mai 2024.

**A R R E T E**

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux de voirie pour la SCI VICTORIA (Création Branchement) par TTPR SERVICES du mardi 21 Mai 2024 au vendredi 31 Mai 2024, la circulation et le stationnement seront réglementés au droit du n°14 Bis et 14 Ter rue des Devèzes de la manière suivante :

- **RUE BARREE**
- **Fermeture à la circulation**

Article 2 **L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires en amont, pour permettre l'application des présentes dispositions.**

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries aux sociétés de transports en commun

- Mise en ligne le 07/05/2024

- Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET,

